RÉPONSE DE LOUIS XVI,

ROI DES FRANÇOIS,

A MONSIEUR ET MONSIEUR D'ARTOIS,

SES FRÈRES.

AUTRE RÉPONSE DU ROI,

AUX PRINCES FRANÇOIS,

Mr. DE CONDÉ, Mr. DE BOURBON

ET Mr. D'ENGHIEN.

A PARIS,

L'an IIIe. de la Liberté 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

LETTRE DU ROI

AUX PRINCES FRANÇOIS, MONSIEUR ET Mr. D'ARTOIS, SES FRÈRES.

MESSIEURS, ET FRÈRES ! une Lettre vraie ou fausse s'annonçant dans le Public, m'avoir été écrite par vous au Château de Schobhurnsluſt près Coblentz, le 10 Septembre 1791, exige que je vous adreſſe auſſi par la voie de l'impreſſion une réponſe que je me dois à moi même comme à la Nation Françoiſe dont j'ai le bonheur & me fais gloire d'être le chef.

Lorſque durant un trop long-tems, des diviſions, des haines, des méfiances produites par des intérêts diamétralement oppoſés, m'ont autoriſé à des doutes ſur le ſort qui étoit reſervé à la France ébranlée par la commotion inſéparable d'une grande révolution, j'ai pû également alors approuver les craintes qui vous ont déterminé pour votre propre ſûreté à quitter le Royaume ; j'ai même été ſenſible à la part que vous avez

parû prendre par pluſieurs de vos démarches aux inquiétudes perſonnelles qui m'aſſiégeoient, qui affligeoient la Reine ; inquiétudes qui cependant n'auroient jamais eu lieu ſi la diſcorde remplaçant la vérité écartée du Trône, par de nombreuſes & conſtantes intrigues, n'eût ſuſpendu l'amour des François pour nos perſonnes & notre affection très-intime pour eux.

Mais depuis qu'éclairé ſur le deſir unanime de la Nation de conſerver ſon Gouvernement Monarchique avec les modifications adoptées par ſes Repréſentans ; depuis qu'inſtruits, la Reine & moi par nos yeux, par les plus douces ſenſations que nos cœurs puiſſent éprouver que ma libre ſanction à l'acte conſtitutionnel, que mon ſerment de le faire exécuter au dehors & au dedans rempliſſent le vœu général & bien prononcé de l'Empire François, je ſerois douloureuſement affecté, Meſſieurs, & frères bien aimés, s'il pouvoit être vrai que vous continuiez à perſévérer dans les ſentimens manifeſtés en votre lettre du 10 de ce mois.

Je me plais à croire qu'auſſitôt que vous aurez

eu connoiſſance de l'accord parfait qui règne maintenant dans votre Patrie, vous vous ſerez concertés ſur les moyens les plus prompts pour rentrer l'un & l'autre paiſiblement dans le Royaume & venir ajouter par votre préſence à ma felicité & à celle de la Reine en vous rendant temoins des hommages d'attachement qui nous ſont prodigués.

Si contre mon eſpoir il étoit poſſible que l'un de vous, Meſſieurs, & Frères bien Aimés, où tous les deux, fuſſiez entraînés par des ſuggeſtions auſſi fauſſes que dangéreuſes pour vous & les François émigrés, à perſiſter dans quelques moyens violens pour parvenir à amener aucun changement dans le régime actuel du Royaume, je vous conjure d'être perſuadés que vous me cauſeriez la plus vraie en même tems que la plus amère douleur puiſque mon devoir comme Chef de la Nation me preſcrira impérieuſement de la défendre envers telles attaques que ce ſoit.

Enfin je vous fais part que je viens de prendre les précautions néceſſaires pour informer toutes les Cours Étrangères & Alliées de la France, de mon conſentement à la nouvelle Conſtitution &

du rappel auquel je vous engage, Vous, les autres Princes de mon Sang & tous Citoyens François abſens, d'obtempérer avec confiance, en comptant invariablement ſur l'égide des Loix qui vous aſſurent tranquillité & protection.

En conſéquence de mon adhéſion à la Conſtitution dont inceſſamment vous éprouverez les heureux effets, je vous invite à faire ſavoir ſans retard à mes Parens & Alliés S. M. l'Empereur & S. M. le Roi de Pruſſe, que vous renoncez formellement à les inviter de donner aucune ſuite à leur déclaration ſollicitée par vous & ſignée entr'eux à Pilnitz le 27 août dernier; je prendrai cette démarche comme une attention de votre part à m'obliger, car en preuves de l'obéiſſance que vous m'offrez, il n'en eſt dû par vous & je ne vous en demande que pour les Loix récemment conſacrées par la nouvelle Conſtitution de l'État.

Que Dieu vous ait en ſa ſainte & digne Garde, Meſſieurs, & Frères bien Aimés.

LOUIS,
Roi des François.

Au Château du Louvre à Paris le 21 *Septembre* 1791.

LETTRE DU ROI

AUX PRINCES FRANÇOIS, Mr. DE CONDÉ, Mr. DE BOURBON ET Mr. D'ENGHIEN.

MESSIEURS, MES COUSINS ! je vous fais cette lettre pour vous dire que celle que vous m'avez adreſſée de Worms le 11 de ce mois, & jointe à la dépêche de mes Frères, en date de la veille 10, ne peut me devenir agréable qu'autant que changeant entiérement d'opinion & de projets, vous vous empreſſerez & efforcerez d'employer le zèle dont vous me faites l'hommage, au maintien de la nouvelle Conſtitution Françoiſe que la raiſon, l'honneur & mon amour pour la Nation m'ont dicté d'accepter le 14 du préſent mois.

Que votre zèle que j'accepte conſiſte donc à rentrer promptement & paiſiblement dans le Royaume, à oublier les déſagrémens qu'une vaine ambition & de fauſſes allarmes vous ont fait éprouver ; ſur-tout à mériter par des vertus & des talens utiles à la Patrie, que les François vous rendent

351

la haute estime que depuis des siècles ils ont pour le sang des Bourbons.

J'espère, Messieurs, mes Cousins, que vous ne manquerez pas de vous conformer à ce que j'exige de vous pour votre propre gloire & ma satisfaction personnelle.

Que Dieu vous ait en sa sainte & digne Garde.

LOUIS.

Roi des François.

Au Château du Louvre, Paris le 21 *Septembre* 1791.